

## Proposer un plan de paiement à son fournisseur : mode d'emploi

### Exemple concret :

Suite à une correction de ma facture de décompte, je dois m'acquitter de 273€ supplémentaire. Ne pouvant me permettre de payer cette somme en une fois, je suis en retard de paiement. Au bout de quelques temps et après plusieurs rappels, mon fournisseur m'a envoyé le formulaire de régularisation. Sur ce formulaire, je décide de cocher l'option « **demander la conclusion d'un plan de paiement raisonnable** ». Juste en dessous de celle-ci, je constate qu'il m'est proposé d'envoyer ma propre proposition de plan de paiement en même temps que le renvoi du formulaire, ce que je décide de faire.

### Rédaction d'une proposition de plan de paiement :

**Le plan de paiement proposé doit permettre d'apurer toutes les sommes impayées.** Dans la situation donnée, une seule facture est reprise pour un montant de 273€ dont je devrai entièrement m'acquitter dans le plan de paiement.

Pour qu'il soit raisonnable, **le plan de paiement doit tenir compte des intérêts du consommateur, et du fournisseur.** Si je veux que mon fournisseur accepte ma proposition, **il vaut mieux que je ne propose pas des mensualités trop peu élevées.** En revanche, **ma proposition doit tenir compte de mes moyens et doit me permettre de continuer à faire face à mes autres obligations financières.** Donc, le plus important est de **proposer un montant que je saurai payer tous les mois pendant toute la durée du plan de paiement.** Si le fournisseur accepte le plan de paiement mais que je n'arrive pas à le respecter, la procédure applicable en cas de non-paiement reprendra son cours.

Après avoir fait mes comptes, je me rends compte que je pourrais payer jusqu'à 70€ par mois. Toutefois, pour éviter les mauvaises surprises et garder une marge de négociation, je décide de proposer des mensualités moins élevées. Je fixe donc le montant des mensualités de ma proposition à 35€.

Il me reste à **choisir les dates auxquelles je m'engage à avoir versé chacune des mensualités.** Puisque je reçois mon salaire au 25 de chaque mois, je décide de fixer cette date au 30 de chaque mois.

Afin de laisser le temps au fournisseur pour répondre, **la première échéance fixée ne doit pas arriver dans les 15 jours qui suivront la réception de ma proposition.** Si je renvoie le formulaire le 20 avril, la première échéance ne pourra donc pas être au 30 avril, et le plan de paiement commencera donc au 30 mai.

### Plan de paiement :

Échéance de paiement	30 mai	30 juin	30 juillet	30 août	30 septembre	30 octobre
Montant	35€	35€	35€	35€	35€	35€
Reste à payer	238€	203€	168€	133€	98€	63€

Échéance de paiement	30 novembre	30 décembre
Montant	35€	28€
Reste à payer	28€	0€